

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



*Association Agrée pour la Pêche et  
La Protection du Milieu Aquatique  
Du Bas Salat*

Samedi 27 novembre 2021  
Local AAPPMA – Salies-du-Salat

- 12 pêcheurs présents
- Joëlle GAILLARD, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire de Cassagne, s'excuse pour son absence dûe à la COVID 19 qu'elle a contractée et aux contraintes qui s'en suivent.
- Jean-Pierre DUPRAT, maire de Salies-du-Salat, s'excuse pour son absence.
- Jean-Bernard PORTET, maire de Roquefort-sur-Garonne, s'excuse pour son absence.

## PRÉAMBULE

### année 2021 – 2<sup>ème</sup> année perturbée

- L'épidémie de COVID-19 a perturbé le fonctionnement de l'AAPPMA et contrarié les pêcheurs :
  - Arrêts partiels des réunions mensuelles du conseil d'administration de l'AAPPMA
  - Arrêt de tout rassemblement de pêcheurs (école de pêche, animation, concours de pêche)
  - Limitation des parcours de pêche accessibles lors des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> confinements
- La fédération départementale et l'AAPPMA ont continué d'assurer les empoissonnements, la surveillance des milieux aquatiques et les travaux programmés
- La COVID-19 a emporté notre vice-président, André Bertelli

## ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2021
- Rapport financier 2021
- Mise au vote du rapport financier 2021
- Programme d'activité 2022
- Budget prévisionnel 2022
- Election des membres du conseil d'administration 2022-2026
- Election du bureau 2022 - 2026
- Election des délégués à l'assemblée générale 2022 de la FDPPMA 31
- Validation des candidats au conseil d'administration de la FDPPMA 31 2022-2026
- Questions diverses

## En 2021, les ventes de l'AAPPMA repartent à la hausse uniquement pour les membres actifs

Année	Carte interfédérale personne majeure	Carte annuelle personne majeure	Carte annuelle personne majeure offre d'automne	Carte annuelle promotionnelle découverte femme	Carte annuelle personne mineure + parrainages	Carte annuelle découverte -12 ans + parrainages	Carte hebdomadaire	Carte Journalière	Timbre halieutique	Total
2014	352	45	0	29	79	188	24	77	6	800
2015	232	32	0	14	38	67	8	17	3	411
2016	75	14	0	4	26	68	7	12	1	207
2017	99	20	0	7	27	57	11	28	5	254
2018	108	23	1	17	24	52	7	30	1	263
2019	130	29	1	12	20	51	8	17	2	270
2020	113	23	0	15	23	51	10	30	2	267
2021	134	28	4	17	25 + 1	33 + 3	6	26	1	278

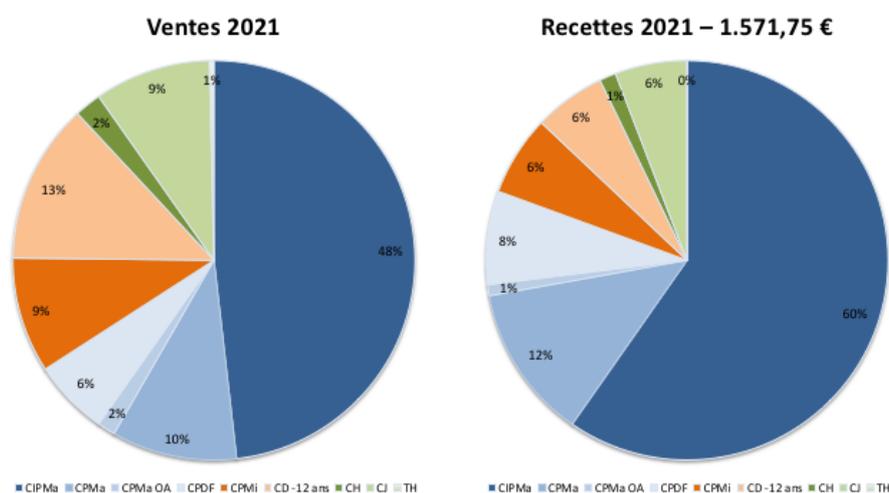
- Ventes : 267 => 278, soit + 4,12 %
  - 148 ventes « volontaires » à l'AAPPMA, soit 53,2 % des ventes
  - 130 ventes via l'OFT de Salies-du-Salat, soit 46,8 % des ventes
- Recettes part AAPPMA : 1.429,25 € => 1.571,75 €, soit + 9,07 %

Ventes en hausse de 2020 à 2021

Assemblée générale électorale - 27/11/2021

4

## Les recettes AAPPMA proviennent majoritairement des cartes annuelles « adultes »



**Les cartes annuelles adultes :**  
**66 % des cartes vendues**      **81 % des recettes perçues**

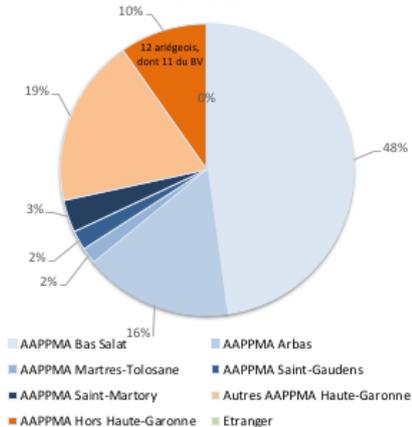
Assemblée générale électorale - 27/11/2021

5

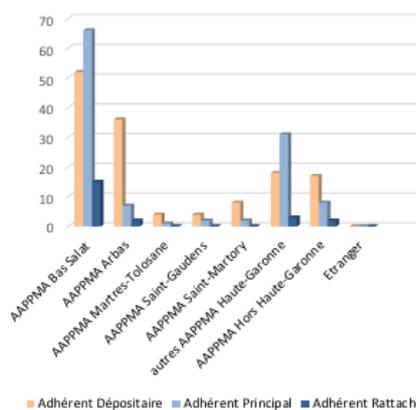
- Bleu : cartes adultes
- Orange : cartes jeunes
- Vert : cartes temporaires

**68% des ventes 2021 pour des pêcheurs du BV\* Salat**  
 \* BV = Bassin versant  
**46% des achats 2021 effectués de manière autonome**

**Origine géographique des achats**



**Types de comptes utilisés pour les achats**



Assemblée générale électorale - 27/11/2021

6

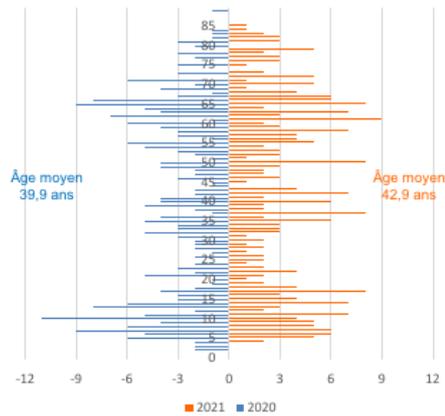
AAPPMA BAS SALAT 133 (+8) dont :

- AUSSEING 2 (=)
- BELBEZE-EN-COMMINGES 5 (+3)
- CASSAGNE 28 (+11)
- CASTAGNEDE 8 (+1)
- ESCOULIS 0 (=)
- HIS 7 (+4)
- MARSOULAS 8 (-5)
- MAZERES-SUR-SALAT 24 (+5)
- ROQUEFORT-SUR-GARONNE 15 (+4)
- SALIES-DU-SALAT 31 (-14)
- TOUILLE 5 (-1)

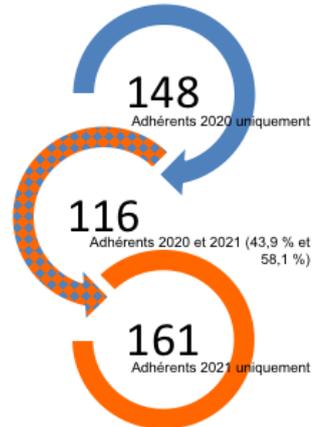
Des pêcheurs locaux peuvent acheter leur carte de pêche auprès d'une autre AAPPMA, du département ou d'un autre département.

L'âge moyen des pêcheurs passe de 39,9 à 42,9 ans\*  
 \* Âge au 01/01  
 58% des pêcheurs 2021 sont « nouveaux »

Pyramide des âges révolus des pêcheurs  
 au 01/01



Turn-over des pêcheurs



Assemblée générale électorale - 27/11/2021

7

- 3 pêcheurs en 2020 et un en 2021 ont acheté 2 cartes de pêche dans l'année.

## En 2021, le programme de repeuplements a été très peu perturbé par l'épidémie de COVID-19

Financement fédération départementale			Financement AAPPMA		
Date	Lieu	Commentaires	Date	Lieu	Commentaires
14/01	Lac des Isles	30 kg de black-bass 50 kg de gardons	14/01	Lac des Isles	75 kg de gardons 25 kg de tanches
16/02	Salat – no-kill	63 kg de truites fario	Coût total AAPPMA : 548,60 € en 2021 548,60 € en 2020		
26/02	Salat – no-kill	50 kg de truites arc-en-ciel			
13/03	Salat	100 géniteurs de truites fario	Lens : 162 kg de truites fario 5.000 alevins de truites fario		
13/03	Salat	210 kg de truites fario			
13/03	Lens	63 kg de truites fario	Canal UE/Salat à Salies-du-Salat : 250 kg de truites arc-en-ciel		
13/03	Canal UE SDS/Salat	50 kg de truites arc-en-ciel			
26/03	Salat + Salat – no-kill	100 géniteurs de truites fario	Salat : 100 kg de truites arc-en-ciel 336 kg de truites fario 200 géniteurs de truites fario 1.100 ombres communs 5.000 truites d'automne		
27/03	Canal UE SDS/Salat	50 kg de truites arc-en-ciel			
03/04	Lens	21 kg de truites fario	Lac des Isles : 125 kg de gardons 25 kg de tanches 30 kg de black-bass		
09/04	Lens	5.000 alevins de truites fario			
10/04	Canal UE SDS/Salat	50 kg de truites arc-en-ciel			
17/04	Lens	annulé			
01/05	Canal UE SDS/Salat	50 kg de truites arc-en-ciel			
08/05	Lens	26 kg de truites fario			
22/05	Lens	26 kg de truites fario			
05/06	Lens	26 kg de truites fario			
02/07	Salat	27 kg de truites fario			
22/09	Salat	5.000 truites fario d'automne			
30/09	Salat + Salat – no-kill	1.100 ombres communs			
16/10	Salat – no-kill	50 kg de truites arc-en-ciel			
26/10	Salat – no-kill	50 kg de truites arc-en-ciel			
20/11	Canal UE SDS/Salat	63 kg de truites fario			

Assemblée générale électorale - 27/11/2021

8

La majorité des repeuplements est financée par la fédération départementale.

La fédération départementale a fait le choix de mutualiser les moyens financiers départementaux. C'est-à-dire qu'elle a décidé de reverser moins aux AAPPMA pour chaque carte de pêche vendue que le font d'autres fédérations départementales.

En contrepartie, elle finance des repeuplements pour toutes les AAPPMA, quelle que soit leur taille.

Autrement dit, les « grosses » AAPPMA payent pour les « petites ».

C'est un genre de péréquation vis-à-vis des milieux aquatiques.

## Les actions réalisées sont conformes au plan de développement de l'AAPPMA

Actions 2020	Actions 2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lac des Isles               <ul style="list-style-type: none"> <li>– accès au ponton en attente</li> <li>– à partir du 01/01/2020 :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• autorisation de pêche en float-tube</li> <li>• parcours carnassier sans tuer, aux leurres</li> <li>• parcours black-bass</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Ruisseau de l'Espone               <ul style="list-style-type: none"> <li>– autorisation de la proposition de travaux par la DDT 31</li> <li>– travaux réalisés le 08/10/2020</li> </ul> </li> <li>• Travaux sur digues               <ul style="list-style-type: none"> <li>– travaux aux UE Las Isles et Mazères Sud (grille fine et exutoire à l'amont du canal d'amenée ; le dégrilleur reste à installer)</li> <li>– travaux UE Las Martres (grille fine, dégrilleur et exutoire à l'amont du canal d'amenée, en 2019 ; passe à poissons avec pêche de sauvetage, en 2020)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lac des Isles               <ul style="list-style-type: none"> <li>– accès au ponton en attente</li> <li>– accord écrit du maire de Salies-du-Salat pour clore le lac, reçue le 20/10/2021</li> <li>– transmission de l'information à la FDPPMA 31, le 21/10/2021</li> <li>– attente de la réponse de la préfecture</li> </ul> </li> <li>• Ruisseau de l'Espone               <ul style="list-style-type: none"> <li>– pêche de sauvetage et de comptage, le 01/09/2021                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• augmentation de la biomasse</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Travaux sur digues               <ul style="list-style-type: none"> <li>– contrôle de la passe à poissons de l'UE Las Martres, en avril 2021</li> </ul> </li> </ul>

Assemblée générale électorale - 27/11/2021

9

- Lac des Isles
  - La DDT vient d'informer la FDPPMA 31 que le lac des Isles n'a pas de statut légal. Elle ne le connaît pas. Il faut réaliser une régularisation du plan d'eau par reconnaissance d'antériorité.
  - <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Procedures-environnementales/Eau-et-assainissement/La-ressource-en-eau/Plans-d-eau/Regularisation-de-plans-d-eau>

## Les actions réalisées sont conformes au plan de développement de l'AAPPMA

### Actions 2020

- APN - Formation
  - mise en sommeil de l'APN
- Nettoyage de berges
  - RAS
- Forum des associations
  - forum annulé
- Soutien à d'autres associations locales
  - RAS

### Actions 2021

- APN - Formation
  - contact avec l'APEAI, le 14/09/2021
- Nettoyage de berges
  - nettoyage des berges du Salat et du lac des Isles par l'entreprise Alvéa dans le cadre du World Clean Up Day, le 17/09/2021
  - nettoyage des berges du Salat, dans le cadre de NATURA 2000, le 23/10/2021
- Forum des associations
  - participation au forum intercommunal des associations, à Mane, le 04/09/2021
- Soutien à d'autres associations locales
  - Run & Bike, association des donateurs de sang, le 05/12/2021

## Les actions réalisées sont conformes au plan de développement de l'AAPPMA

### Actions 2020

- Partenariat avec l'OTC CGS
  - réalisation d'une carte Google Maps
- Etudes
  - RAS
- Garderie particulière
  - lancement du dossier d'agrément d'un deuxième garde-pêche particulier, P. Frit

### Actions 2021

- Partenariat avec l'OTC CGS
  - nouvelle page concernant la pêche sur le site <http://www.pyrenees.fr/peche/>
- Etudes
  - pêche électrique dans le Lens, le 29/09/2021
    - Présence du barbeau méridional
  - pêche électrique dans 4 ruisseaux concernés par la déviation de Mane, le 18/10/2021
- Garderie particulière
  - agrément de Pascal Frit, par la préfecture, le 17/02/2021
  - Pascal Frit opérationnel à partir du 19/11/2021

## La garderie particulière rencontre quelques difficultés autour du parcours D&I

### Points positifs

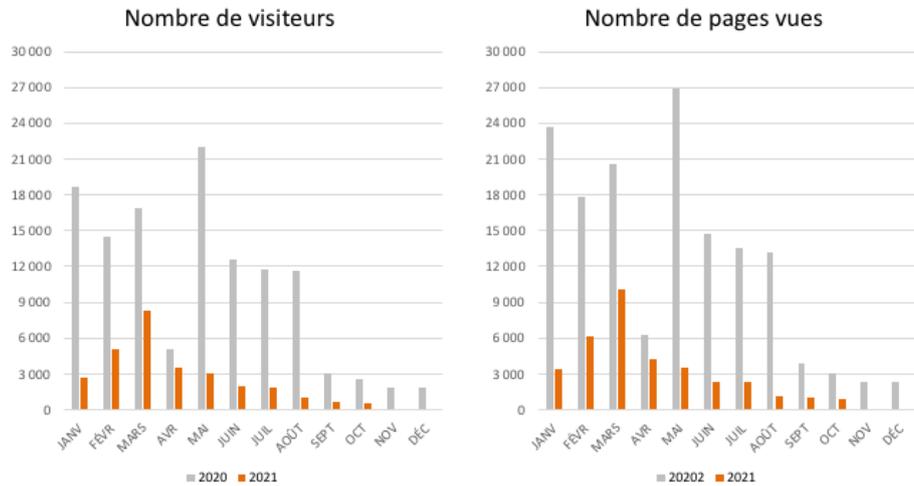
- Présence du garde-pêche lors des lâchers
- Présence de la gendarmerie lorsque le garde-pêche le demande
- Satisfaction des pêcheurs pour la qualité des truites lâchées

### Points négatifs

- Difficultés rencontrées lors de l'ouverture, sur le parcours D&I :
  - Nombreux rappels de la réglementation
  - Monopolisation du parking et des tables du lac des Isles
- Stationnement de véhicules près de la séparation des 2 canaux de fuite de l'Usine à Sel
- Inaccessibilité temporaire mais répétée des berges du Salat à l'aval du pont suspendu de Salies-du-Salat, en rive droite
- Pollution répétée du Salat aux hydrocarbures
- Campement avec dépôt de déchets près du Salat, à Mane

<http://aappmabassalat.overblog.com>

14 articles – 28.968 visiteurs – 35.613 pages vues



Assemblée générale électorale - 27/11/2021

13

## Une page Facebook complète le blog de l'AAPPMA <https://www.facebook.com/AAPPMABasSalat/>

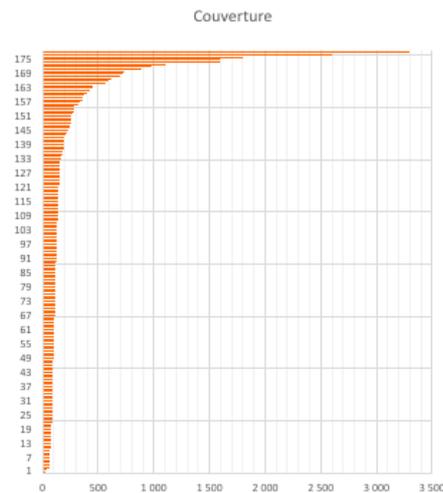
Page créée le 24 janvier 2019

En 2021, au 24/11 :

- 178 messages
- Près de 40.650 consultations
- Près de 4.160 interactions
- 521 abonnés

Les 5 posts les plus lus, en 2021

- 25/03/2021 : Horaires Maison Ducos – 3.300 consultations/416 interactions
- 17/09/2021 : CR World CleanUp Day – 2.200 consultations/264 interactions
- 26/03/2021 : Lâcher géniteurs TRF et TAC – 1.800 consultations/316 interactions
- 01/09/2021 : Pêche sauvetage Espone – 1.600 consultations/130 interactions
- 22/04/2021 : Charte du pêcheur associatif – 1.600 consultations/44 interactions



Assemblée générale électorale - 27/11/2021

14

Parutions récentes :

- 24/11 : Consultation du public pour projet d'arrêté préfectoral pêche 2022 => 2735 consultations – 338 interactions
- 25/11 : PlastiGar => 1761 consultations – 134 interactions

ENTRE LA BASTIDE-DU-SALAT ET SALLES-DU-SALAT

## MOIS NATURA 2000 EN OCCITANIE

Opération rivière propre : ramassage de déchets sur le Salat et animation autour de la loutre d'Europe

Depuis 2018, le Syndicat rivières Salat-Valp (SSV) est l'animateur territorial Natura 2000 sur le Salat. L'équipe animation Natura 2000 «rivières Salats» vous propose une matinée de nettoyage des berges. L'après-midi, une animation sera organisée pour sensibiliser le grand public aux enjeux de préservation de la loutre d'Europe en partant à la recherche de ses indices de présence.

**Samedi 23 octobre 2021**  
de 9h00 à 16h00  
Inscription obligatoire :  
05 34 14 01 73 / 06 18 67 51 50  
Repas offert

Paires de gants, pinceaux à déchets, sacs poubelles et à gravas, gilets... seront fournis

NATURA 2000  
Contribuez à son maintien

MASQUE OBLIGATOIRE  
ARRETE PREFECTORAL

Avec le soutien de



Argulus ou pou du poisson



29/09/2021 : Pêche d'inventaire dans le Lens



Truite fario du Lens

## Images 2021

Assemblée générale électorale - 27/11/2021

16

## L'ESPONE : SITE EXPERIMENTAL A PETITE ECHELLE

L'Espone est un petit affluent lentique en rive gauche du Salat issu d'une resurgence et aval du village de Salch. Cette caractéristique lui confère des conditions de qualité d'eau et de température favorables à l'établissement d'une population de Truite fario. La faible production de graviers piège par les infiltrations des résidus amont. Les conditions de tuf dans ces eaux très calcaires et les deux moulines ne permettent pas au ruisseau d'avoir un transit sédimentaire suffisant à une reproduction fonctionnelle sur l'ensemble du parcours. Suite à quelques expérimentations de recharges granulaires infoculées, l'AAFPMA de Salles du Salat nous a sollicité pour une assistance technique afin de favoriser le recrutement naturel sur la partie aval du ruisseau. Cette section au lit relativement colmaté ne semblait que peu prometteuse mais après une évaluation du peuplement lors d'immersion par point, les résultats les plus probants nous ont montré leur potentiel. Le constat est que sur un linéaire en bordure de route, le tracé rectiligne du cours d'eau et l'homogénéité des structures du lit provoquent un étalement de la ligne d'eau à l'échelle. L'implantation de l'ensemble des habitats de bordure sur 70 m dégrade la capacité d'accueil de la section.

Ce site facile d'accès, en bord d'une route, sur de petits débits, en fait un site idéal pour une « maison à poissons expérimentale » permettant de s'exercer à de petits aménagements piscicoles modifiables à volonté avec des moyens humains relativement simples. Une phase préalable indispensable à tous les aménagements est le nivellement à l'échelle permettant d'évaluer les besoins techniques nécessaires à la reconstruction des habitats existants et de dimensionner les aménagements à réaliser. Le diagnostic est simple, la ligne d'eau doit être rebasculée d'environ 25 cm pour permettre la mise en eau des habitats de bordure existants par le pose d'épis et de micro seuils. Des groupements de blocs ont



Avant



Après

été intégrés dans les sections aux caractéristiques d'habitats les plus pauvres pour compenser le manque de sous berges. L'opération a nécessité 6 tonnes de blocs d'environ 40 à 50 cm de diamètre.

Une biométrie des espèces présentes, les résultats parlent d'eux même, 10 truites dont 2 adultes et 7 alevins, 3 chevannes, 8 goujons, 29 tranches et plus de 200 vairons.

Les espèces capturées et leurs proportions dans le peuplement confirment le diagnostic de la faible surface d'habitats favorables pour les truites adultes.



Photo de presse... en passant!

L'avantage de ce type de test c'est sa modularité en fonction des résultats et de l'évolution de la configuration des habitats créés.

Nous réaliserons un suivi dès 2021 afin d'évaluer la colonisation par les alevins disséminés.



# Images 2021

Assemblée générale électorale - 27/11/2021

Je pêche ! édition 2021

17

## ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2021
- Rapport financier 2021
- Mise au vote du rapport financier 2021
- Programme d'activité 2022
- Budget prévisionnel 2022
- Election des membres du conseil d'administration 2022-2026
- Election du bureau 2022 - 2026
- Election des délégués à l'assemblée générale 2022 de la FDPPMA 31
- Validation des candidats au conseil d'administration de la FDPPMA 31 2022-2026
- Questions diverses

## Le bilan au 26 novembre 2021

ACTIF		PASSIF	
CCP	7.244,77 €	Réserves	12.649,63 €
Livret A	6.223,46 €		
Résultat de l'exercice			818,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>13.468,23 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13.468,23 €</b>

Assemblée générale électorale - 27/11/2021

19

Côté actif on trouve :

- Les avoirs au 26/11/2021

Côté passif, on trouve :

- Les avoirs au 31/12/2020, en réserves

Le résultat de l'exercice annuel

- Résultat positif, si excédent (colonne passif)
- Résultat négatif, si déficit (colonne actif)

## Le compte de résultat au 26 novembre 2021

CHARGES		PRODUITS	
60 – Achats	996,14 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	10.221,05 €
61 – Services extérieurs	9.059,83 €		
62 – Autres services extérieurs	341,98 €		
63 – Impôts et taxes	0,00 €		
64 – Charges de personnel	0,00 €	74 – Subventions d'exploitation	995,50 €
65 – Autres charges de gestion courante	0,00 €	75 – Autres produits de gestion courante	0,00 €
66 – Charges financières	0,00 €	76 – Produits financiers	0,00 €
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	77 – Produits exceptionnels	0,00 €
68 – Dotation aux amortissements	0,00 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €
		79 – Transfert de charges	0,00 €
<b>Sous total</b>	<b>10.397,95 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>11.216,55 €</b>
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	7.441,35 €	87 – Contributions volontaires en nature	7.441,35 €
Résultat net de l'exercice (excédent)	818,60 €	Résultat net de l'exercice (perte)	
<b>TOTAL</b>	<b>18.657,90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18.657,90 €</b>

Assemblée générale électorale - 27/11/2021

20

60 Achat appâts		0,00 €
60 Achat logiciel	59,88 €	
60 Achat poissons	548,60 €	
60 Achat vivres	63,68 €	
60 Fournitures	323,98 €	dont 257,00 € pour la garderie particulière
61 Assurance		336,53 €
61 Chauffage	0,00 €	
61 Participation aux frais d'impression	68,50 €	
61 Prélèvements FNPF	8 654,80 €	
62 Cadeaux	197,00 €	
62 Publicité	4,68 €	
62 Frais postaux	12,30 €	
62 Services bancaires		128,00 €
62 Travaux	0,00 €	
70 Remboursement part AAPPMA	1 547,25 €	
70 Vente de cartes de pêche par internet 2020	3,50 €	
70 Vente de cartes de pêche par internet 2021	8 670,30 €	
74 Subvention commune	925,00 €	
	(Castagnède 75 €, Roquefort/Gne 150 €, Cassagne 2 * 350 €)	
74 Subvention FDAAPPMA 31	70,50 €	
75 Produit de gestion courante		0,00 €
76 Intérêts		0,00 €

## ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2021
- Rapport financier 2021
- Mise au vote du rapport financier 2021
- Programme d'activité 2022
- Budget prévisionnel 2022
- Election des membres du conseil d'administration 2022-2026
- Election du bureau 2022 - 2026
- Election des délégués à l'assemblée générale 2022 de la FDPPMA 31
- Validation des candidats au conseil d'administration de la FDPPMA 31 2022-2026
- Questions diverses

## Approbation du rapport financier

- Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

## ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2021
- Rapport financier 2021
- Mise au vote du rapport financier 2021
- Programme d'activité 2022
- Budget prévisionnel 2022
- Election des membres du conseil d'administration 2022-2026
- Election du bureau 2022 - 2026
- Election des délégués à l'assemblée générale 2022 de la FDPPMA 31
- Validation des candidats au conseil d'administration de la FDPPMA 31 2022-2026
- Questions diverses

## Les projets 2022, sans se censurer par rapport à d'éventuelles conséquences de la pandémie

- Poursuivre les actions de formation (connaissances théoriques, pratique de diverses techniques de pêche), y compris pour les adultes
- Œuvrer pour la mise en eau close du lac des Isles et l'introduction de carpes amour
- Faire réaliser l'accès au ponton handipêche
- Augmenter la capacité d'accueil, créer des frayères, mettre en place des caches sur les affluents du Salat (FDPPMA 31, SYCOSERP)
  - ruisseau de l'Espone
- Suivre les travaux concernant les digues
  - Opération groupée de continuité écologique du Salat
- Participer à une opération de nettoyage de cours d'eau ou l'organiser
- Ouvrir des accès le long du parcours détente et initiation, le long du Salat
- Participer à l'organisation ou organiser des concours de pêche :
  - Concours de pêche de Roquefort-sur-Garonne
- Participer à/organiser une fête de la pêche avec les autres AAPPMA de la CC CGS

## ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2021
- Rapport financier 2021
- Mise au vote du rapport financier 2021
- Programme d'activité 2022
- Budget prévisionnel 2022
- Election des membres du conseil d'administration 2022-2026
- Election du bureau 2022 - 2026
- Election des délégués à l'assemblée générale 2022 de la FDPPMA 31
- Validation des candidats au conseil d'administration de la FDPPMA 31 2022-2026
- Questions diverses

## Budget prévisionnel 2022

- Le budget prévisionnel est établi sur la base d'une stabilité des effectifs pour les différentes cartes de pêche

CHARGES		PRODUITS	
60 - Achats	1.960,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	1.500,00 €
61 - Services extérieurs	630,00 €		
62 - Autres services extérieurs	2.025,00 €		
63 - Impôts et taxes	0,00 €		
64 - Charges de personnel	0,00 €	74 - Subventions d'exploitation	1.020,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	900,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	76 - Produits financiers	30,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
68 - Dotation aux amortissements	0,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	1.165,00 €
		79 - Transfert de charges	0,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	8.500,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	8.500,00 €
Résultat net de l'exercice (excédent)		Résultat net de l'exercice (perte)	
<b>TOTAL</b>	<b>13.115,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13.115,00 €</b>

Assemblée générale électorale - 27/11/2021

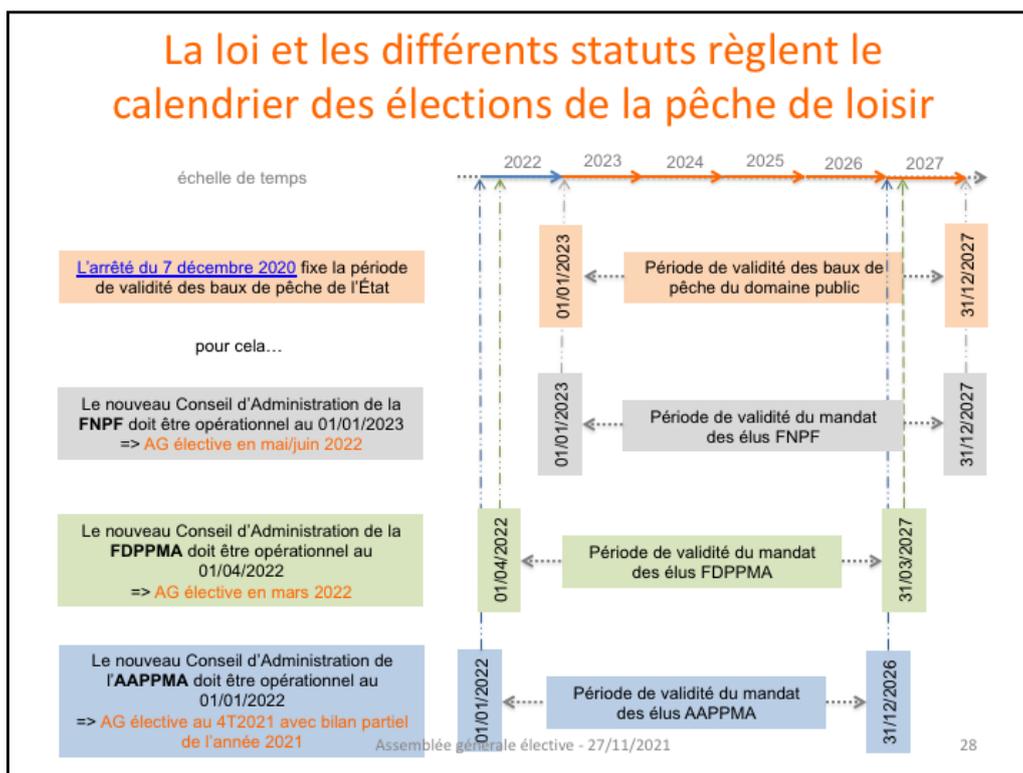
26

60 Achat appâts	100,00 €
60 Achat logiciel	60,00 €
60 Achat poissons	1 100,00 €
60 Achat vivres	500,00 €
60 Fournitures	200,00 €
61 Assurance	350,00 €
61 Chauffage	50,00 €
61 Participation aux frais d'impression	100,00 €
61 Remboursement cartes APN	130,00 €
62 Cadeaux	100,00 €
62 Publicité	50,00 €
62 Hébergement et restauration	750,00 €
62 Services bancaires	125,00 €
62 Travaux	1 000,00 € (Espone)
70 Vente de cartes de pêche	1 500,00 €
74 Subvention commune	950,00 €
74 Subvention FDPPMA 31	70,00 €
75 Produit de gestion courante	900,00 €
76 Intérêts	30,00 €

## ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2021
- Rapport financier 2021
- Mise au vote du rapport financier 2021
- Programme d'activité 2022
- Budget prévisionnel 2022
- Election des membres du conseil d'administration 2022-2026
- Election du bureau 2022 - 2026
- Election des délégués à l'assemblée générale 2022 de la FDPPMA 31
- Validation des candidats au conseil d'administration de la FDPPMA 31 2022-2026
- Questions diverses

## La loi et les différents statuts règlent le calendrier des élections de la pêche de loisir



Le renouvellement quinquennal des baux de pêche de l'État, conditionne réglementairement le renouvellement des instances représentatives de la pêche de loisir.

- L'arrêté du 7 décembre 2020 fixe la période de validité actuelle des baux de pêche de l'État. Ils ont été prorogés d'un an à cause des difficultés pour tenir les assemblées générales électorales, au 4<sup>e</sup> trimestre 2020
- L'article R435-9 du Code de l'environnement ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000029007135/2021-10-11/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029007135/2021-10-11/)) fixe la durée de location des baux de pêche de l'État et limite la durée des prorogations possibles

L'arrêté du 5 février 2007 (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000821200/2021-10-11/>), modifié par arrêté du 25 août 2020 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042302235>), fixe le modèle de statuts de la Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique.

Les statuts de la fédération départementale 31 ont été approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2021.

Ceux de l'AAPPMA du Bas Salat l'ont été lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2021.

Les AAPPMA doivent renouveler leur conseil d'administration avant le 31 décembre 2021.

Pour élire le nouveau conseil d'administration :

- Aucun quorum n'est requis.
- L'élection se déroule à la majorité relative des membres actifs présents (titulaires d'une carte personne majeure, y compris « offre d'automne », d'une carte personne mineure ou d'une carte promotionnelle découverte femme, de l'année 2021). Il n'y a donc ni procuration, ni pouvoir, ni vote par correspondance.
- Les candidatures peuvent être déclarées lors de l'AG jusqu'au moment du vote.
- Pour être candidat, il faut être membre actif ((titulaires d'une carte personne majeure, y compris « offre d'automne », d'une carte personne mineure ou d'une carte promotionnelle découverte femme) et avoir acquitté 2 ans de cotisation (2020 et 2021). Les copies des cartes de pêche des élus, membres du bureau, doivent être jointes au compte rendu d'AG.
- Sont déclarés élus, au minimum 7 administrateurs et au plus 15, ayant réuni le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité, il est procédé à un tirage au sort.
- Les membres du conseil d'administration nouvellement élus élisent à leur tour et en leur sein un bureau composé au minimum de : un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.
- Le mandat des membres du conseil d'administration nouvellement élus commence le 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Les assemblées générales des AAPPMA approuvent ou pas la candidature des membres actifs de l'AAPPMA qui postulent à un poste d'administrateur de la fédération départementale. Les candidatures acceptées doivent être transmises à la fédération départementale au plus tard deux mois avant l'élection du conseil d'administration de la fédération départementale.

Les administrateurs élus au conseil d'administration de la fédération départementale sont les 15 candidats ayant réuni le plus de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, il est procédé à un tirage au sort.

La Fédération nationale est administrée par un conseil d'administration comprenant trente-deux membres élus, parmi les membres des bureaux des fédérations départementales, par leur circonscription électorale à raison de : deux membres pour la circonscription électorale 1 (Ile-de-France, Saint-Pierre-et-Miquelon), trois membres pour la circonscription électorale 2 (Hauts-de-France, Normandie), trois membres pour la circonscription électorale 3 (Grand Est), trois membres pour la circonscription électorale 4 (Bourgogne-Franche-Comté), quatre membres pour la circonscription électorale 5 (Auvergne-Rhône-Alpes), trois membres pour la circonscription électorale 6 (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Réunion), quatre membres pour la circonscription électorale 7 (Occitanie), quatre membres pour la circonscription électorale 8 (Nouvelle-Aquitaine), deux membres pour la circonscription électorale 9 (Centre-Val de Loire) et trois membres pour la circonscription électorale 10 (Bretagne, Pays de la Loire).

## Les élections locales et départementales doivent suivre quelques règles

- Cette AG électorale du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 doit :
  - élire les 7 à 15 membres du conseil d'administration 2022 – 2026
    - Les membres du conseil d'administration élisent un bureau comprenant au moins un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire
  - désigner les délégués votant à la prochaine Assemblée Générale électorale de la FDPPMA 31
    - Le président est l'unique délégué si l'AAPPMA compte moins de 250 membres actifs
  - valider/refuser les éventuelles candidatures de membres de l'AAPPMA du Bas Salat au futur Conseil d'Administration de la FDPPMA 31, sous réserve que les candidats aient acquitté leur cotisation 2021

## Des candidats à l'élection au conseil d'administration de l'AAPPMA se sont faits connaître

### Equipe sortante – 2016/2021

1. Francis Souquet – président
2. André Bertelli – vice-président
3. Sébastien Bottarel – secrétaire
4. Jean-Pierre Picaudé – trésorier
5. Henri Bordes – trésorier adjoint
6. Patrick Darroussat
7. Patrick Dejean
8. Joël Dumont
9. Jérôme Polakoff
10. Laurent Sénégas
11. Vincent Sénégas

### Liste des candidats – 2022/2026

1. Guy Anglade
2. Henri Bordes
3. Patrick Darroussat
4. Joël Dumont
5. Philippe Huillet
6. Jacqueline Montégut
7. Jean-Pierre Picaudé
8. Francis Souquet
9. Philippe Vaillant

## ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2021
- Rapport financier 2021
- Mise au vote du rapport financier 2021
- Programme d'activité 2022
- Budget prévisionnel 2022
- Election des membres du conseil d'administration 2022-2026
- Election du bureau 2022 - 2026
- Election des délégués à l'assemblée générale 2022 de la FDPPMA 31
- Validation des candidats au conseil d'administration de la FDPPMA 31 2022-2026
- Questions diverses

## Les élus du futur CA<sup>1</sup> élisent à leur tour un bureau

Conseil d'administration – 2022/2026

1. Philippe Huillet – président<sup>2</sup>
2. Francis Souquet – vice-président
3. Jacqueline Montégut – secrétaire
4. Jean-Pierre Picaudé – trésorier <sup>2</sup>
5. Henri Bordes – trésorier adjoint
6. Guy Anglade
7. Patrick Darroussat
8. Joël Dumont
9. Philippe Vaillant

<sup>1</sup> Conseil d'Administration

<sup>2</sup> Le président et le trésorier doivent être agréés par arrêté préfectoral

Assemblée générale électorale - 27/11/2021

32

Les membres du conseil d'administration nouvellement élus élisent à leur tour et en leur sein un bureau composé au minimum de (art 20) :

- un président,
- un vice-président,
- un trésorier,
- un secrétaire.

Le président et le trésorier doivent être agréés par le préfet (art 20)

Les membres actifs mineurs peuvent être administrateurs, mais ils ne peuvent être président, vice-président ou trésorier

Les membres de la commission de contrôle ne peuvent être administrateurs ou doivent démissionner de cette fonction s'ils sont élus (art 12)

De même, les gardes-pêche particuliers peuvent être candidats mais ne pourront cumuler les deux fonctions dans la même association

## ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2021
- Rapport financier 2021
- Mise au vote du rapport financier 2021
- Programme d'activité 2022
- Budget prévisionnel 2022
- Election des membres du conseil d'administration 2022-2026
- Election du bureau 2022 - 2026
- Election des délégués à l'assemblée générale 2022 de la FDPPMA 31
- Validation des candidats au conseil d'administration de la FDPPMA 31 2022-2026
- Questions diverses

## Les délégués de l'AAPPMA à la prochaine assemblée générale de la FDAAPPMA 31

- L'AAPPMA compte **209** membres actifs au 27/11/2021

Année	Carte interfédérale personne majeure	Carte annuelle personne majeure	Carte annuelle personne majeure offre d'automne	Carte annuelle promotionnelle découverte femme	Carte annuelle personne mineure + parrainages	Carte annuelle découverte -12 ans + parrainages	Carte hebdomadaire	Carte Journalière	Timbre halieutique	Total
2021	134	28	4	17	25 + 1	33 + 3	6	26	1	278

- L'AAPPMA doit présenter 1 délégué à la prochaine assemblée générale de la FDAAPPMA 31
  - le nouveau président de l'AAPPMA est délégué de droit

## ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2021
- Rapport financier 2021
- Mise au vote du rapport financier 2021
- Programme d'activité 2022
- Budget prévisionnel 2022
- Election des membres du conseil d'administration 2022-2026
- Election du bureau 2022 - 2026
- Election des délégués à l'assemblée générale 2022 de la FDPPMA 31
- Validation des candidats au conseil d'administration de la FDPPMA 31 2022-2026
- Questions diverses

## Un adhérent de l'AAPPMA se propose pour être candidat aux prochaines élections de la FDPMPA 31

### Conditions

- Avoir acheté une carte de pêche annuelle 2021, auprès de l'AAPPMA

### Présentation du candidat

- Jean-Pierre Picaudé
  - Adhérent de l'AAPPMA, depuis 2012
  - Participe aux réunions du conseil d'administration de l'AAPPMA, depuis janvier 2013
  - Trésorier de l'AAPPMA 2016 - 2021
  - Gère le site internet de l'AAPPMA, depuis mars 2013, et la page Facebook, depuis janvier 2019
  - Représente la FDAAPPMA 31 aux diverses réunions Natura 2000, APPB, depuis janvier 2014
  - Secrétaire fédéral 2016 - 2022
  - Sensible au déficit de communication de la FDPMPA 31, à la préservation/restauration des milieux aquatiques
  - impliqué depuis 42 ans dans le bénévolat (médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports, médaille d'honneur de la FDPMPA 31)

**La candidature de Jean-Pierre Picaudé est approuvée**

Assemblée générale électorale - 27/11/2021

36

L'article 10 des statuts des fédérations départementales précise :

« Tout membre actif d'une AAPPMA peut être candidat au conseil d'administration de la fédération du département de son association. Toutefois, pour être effective, sa candidature doit être approuvée par l'association à laquelle il appartient, par décision prise en assemblée générale. »

Il est à noter qu'il s'agit d'une approbation et non d'une élection.

## ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2021
- Rapport financier 2021
- Mise au vote du rapport financier 2021
- Programme d'activité 2022
- Budget prévisionnel 2022
- Election des membres du conseil d'administration 2022-2026
- Election du bureau 2022 - 2026
- Election des délégués à l'assemblée générale 2022 de la FDPPMA 31
- Validation des candidats au conseil d'administration de la FDPPMA 31 2022-2026
- Questions diverses

## Les questions/remarques diverses

- Des écoulements colorés sont parfois visibles, en rive droite du Salat, entre la digue de l'usine de Cassagne et la confluence Lens/Salat.
  - Il faut déterminer si ces écoulements sont une source de pollution du Salat
- Le Salat est classé en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole à partir du pont de Lacave et son cours y est partagé entre les départements 31 et 09. Une limite de catégorie piscicole pourrait être signalée.

Assemblée générale électorale - 27/1





*Association Agrée pour la Pêche et  
La Protection du Milieu Aquatique  
Du Bas Salat*

**vous remercie**